FICHE DE POSTE N° MCFA-DR1

2018-2019

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture

Intitulé du poste : ***Maître de conférences associé des ENSA***
Groupe de disciplines : **SHSA- Sciences humaines et sociales de l'architecture**

Disciplines : SHSA – **Sciences humaines et sociales de l'architecture**

Catégorie statutaire : **A**
Corps : ***Maître de conférences associé des ENSA (MCFA)***
Temps: **MI-TEMPS (160h)**
1 an -

Domaine(s) Fonctionnel(s) : ***Enseignement supérieur***

Emploi(s) Type : ***Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B***

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École nationale supérieure d'architecture de : Paris- la Villette
Adresse : **144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : SHSA
Discipline : SHS

Charges pédagogiques :

- Enseignements à assurer par cycle de formation (1er, 2ème,3ème cycles ou autre diplôme …), nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants ;

En cycle Licence:
- Cours magistral au semestre 4: Sociologie de la France contemporaine : transformations sociales et spatiales ; logement, quartier, ville (35h ETD)

En cycle Master:
- Intervention au sein du séminaire Nouvelles pratiques politiques et esthétiques dans la ville, en semestres 7,8 et 9 (43h ETD)
- Intervention dans un Intensif- Pluridisciplinaire OBSERVATOIRE DU GRAND PARIS : ou comment suivre la transformation de la métropole (29h ETD)

En cycle Post-Master:
- Intervention dans le DPEA recherches en architecture de l'ENSAPLV dans le cadre de l'immersion au LAA (53h ETD)

Charges scientifiques :

L'enseignant devra, avec ses propres productions, venir renforcer les travaux et activités scientifiques de l'équipe LAA existant dans l'école. Il contribuera aux activités du Département Recherche et jouera un rôle en faveur de l'intensification des relations entre enseignement et recherche.

Autres Tâches :
Il participera activement à la vie de l'école, afin de contribuer à son évolution dans une période de transformation importante.

Compétences principales mises en œuvre :

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 1er du décret n° 2018-107 du 15 février 2018
Doctorat ou Architecte DPLG ou HMONP*

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Doctorat en Sociologie ou Anthropologie urbaine
* si DPLG ou HMONP : Doctorat soutenu ou très avancé *(Fournir une lettre du Directeur de thèse ou un rapport du comité de suivi)*

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Il doit être à même d'assurer la compréhension de l'architecture comme produit et agent d'une culture au sein de structures sociales, politique et économique.

Il est attendu du candidat l'existence de synergie entre ses thèmes de recherche et les attendus de l'enseignement.

Son enseignement et ses travaux devront être particulièrement adaptés aux étudiants ainsi qu'à la recherche en architecture et ouvrir des pistes dans le domaine des recherches doctorales menées au sein des Écoles d'architecture.

Savoir-être (compétences comportementales) :

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé ne soit pas seulement professionnel mais vraiment supérieur. A cet effet, elle intègre des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et l'existence de structures de recherche et de formations post-2e cycle Master (doctorat en architecture, DSA, DPEA).
C'est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2173 inscrits en 2017/2018.
L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :
1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ;
2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;
3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;
4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;
5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;
6/ il propose une progressivité dans le 1er cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'école une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;
7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1er cycle Licence et 2e cycle Master ;
8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus (atelier franco-américain avec Georgia-Tech) et à des programmes financés par l'Europe).

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :
- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;

- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3315) ;

- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école
Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

Dossier en format papier et sous forme numérique

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres *(décret n°93-368 du 12 mars 1993)* (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel,** Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

CALENDRIER

- date limite de réception des candidatures : **lundi 3 septembre 2018 (17h)**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le 11 septembre 2018**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le **: 18 septembre 2018**

Qui contacter (informations) ?

Bruno MENGOLI
Directeur ☎ 01 44 65 23 26 / bruno.mengoli@paris-lavillette.archi.fr

Caroline Lecourtois
Directrice adjointe/ tél : 01 44 65 23 24 / caroline.lecourtois@paris-lavillette.archi.fr

Laurence RICOU
Gestionnaire/SRH/ tel 01 44 65 23 08 / laurence.ricou@paris-lavillette.archi.fr

Envois des candidatures :

A **M. Le Directeur de l'ENSA de Paris la Villette**
Adresse : **144 avenue de Flandre - 75019 Paris**

Date de mise à jour de la fiche de poste : Juillet 2018

1. Les critères de recrutement

❖ Les conditions d'expérience professionnelle ou de diplômes

Le candidat, qu'il soit à plein temps ou à mi-temps, doit remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1er janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée de :

⇨ Maîtres de conférence associés (MCFA) 3 ans dans les 5 dernières années qui précédent le 1er janvier.

⇨ Professeurs associés (PRA) 7 ans dans les 9 ans qui précédent le 1er janvier.

- **OU** Détenir les diplômes suivants :

⇨ Pour les MCFA : doctorat ou habilitation à diriger des recherches.

⇨ Pour les PRA : habilitation à diriger des recherches.

- **OU** Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement.

INCOMPATIBILITE : Les enseignants associés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.

Pour être associé à mi-temps, le candidat doit **justifier** en outre de l'exercice **réel et confirmé** d'une activité professionnelle qui permet de **disposer de moyens d'existence** réguliers. **La perte de l'activité principale entraine la fin du contrat**.

INCOMPATIBILITES :

- Un enseignant associé à mi-temps ne peut être affecté que dans un seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

❖ Limite d'âge

Les enseignants associés ne doivent pas avoir atteint la limite d'âge au moment de leur recrutement et pendant toute la durée de contrat. Celle-ci est fixée à 67 ans pour les agents de la fonction publique nés à compter de 1955.